

2002-2017

DE LA NAISSANCE DU PAYS DE LA HAUTE-VALLÉE DE L'AUDE A LA CRÉATION DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLÉE DE L'AUDE : 15 ANS D' ACTIONS AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SA POPULATION

1 - La naissance du Pays de la Haute Vallée de l'Aude

1.1 - Le contexte législatif

La notion de Pays est issue de plusieurs textes législatifs :

- ✓ **La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) du 4 février 1995, dite « loi Pasqua »**, ou pour la première fois,, le schéma national d'aménagement faisait allusion à une organisation territoriale fondée sur des notions telles que bassins de vie, pays ou réseaux de villes ; des concepts qui avaient d'abord pour but d'apporter une plus grande souplesse de gestion des rapports entre l'État, les agents économiques et les institutions locales et donc d'améliorer la cohésion d'ensemble du territoire.

- ✓ **La Loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du Territoire (LOADDT), dite « loi Voynet »**, qui introduit principalement une démocratie plus participative et un développement plus durable (soutenable) et harmonieux.

Cette dernière loi de 1999 préconise la mise en place de Pays comme territoires présentant une **cohésion géographique, culturelle, économique et sociale**, et où existent **des habitudes de travail en commun**. La mise en place d'un Pays se réalise autour de la **construction d'une Charte**, véritable engagement des acteurs du territoire sur **un projet de développement** à long terme. La Charte sert de référence à la **négociation des programmes de développement** auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région et du Département. Elle constitue le fondement du contrat alors nommé contrat de Pays et prépare à ce titre la prise en compte du programme d'actions qui en découle dans le cadre du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région (CPER).

1.2 - La place du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises (SMVAPA), créé en 1990, est **relancé pour assurer la mise en place du Pays de la Haute-Vallée de l'Aude**. Il modifiera ses statuts en 2002 pour être en accord avec la loi de 1999.

Le SMVAPA est donc chargé de favoriser l'émergence du Pays de la Haute-Vallée de l'Aude sur un périmètre correspondant à l'époque aux **8 territoires cantonaux** (Alaigne, Axat, Belcaire, Chalabre, Couiza, Limoux, Quillan et Saint Hilaire), et d'en être la structure juridique porteuse.

Les travaux sont engagés par le SMVAPA dès l'automne 1999, et se termineront au début de l'année 2003 par la parution de la **Charte de Développement du Pays de la Haute-Vallée de l'Aude**.

Pendant cette période se succéderont la réalisation d'un diagnostic du territoire et la détermination des enjeux, de multiples réunions d'information, installations et travaux du Conseil de Développement et du Comité de Pilotage, ponctués des décisions administratives et juridiques nécessaires.

Il dispose en 2002 de compétences relativement élargies pour la mise œuvre d'actions toutes inscrites dans la Charte de Pays, et **exclusivement en termes de fonctionnement** (animation, gestion, étude, ...): outre la mise en œuvre, l'animation et la gestion du Pays, ainsi que la négociation et la contractualisation avec les partenaires institutionnels, il est prévu que le SMVAPA puisse intervenir dans la mise en œuvre des **projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques**, la conduite et la mise en œuvre **d'opérations d'amélioration de l'habitat** (OPAH, PIG, ...), et la **protection et de la mise en valeur de l'environnement**.

Les compétences du SMVAPA n'évolueront pas entre 2002 et 2017.

Le SMVAPA est alors composé des SIVOM existants sur le territoire, d'une seule Communauté de Communes déjà créée (celle du Chalabrais), du Conseil Général de l'Aude - dont les Conseillers Généraux du territoire sont membres -, ainsi que des Chambres Consulaires.

Depuis 2002, le contexte intercommunal a largement évolué : les Communautés de Communes se sont créées progressivement pour atteindre huit au milieu des années 2000, puis ont fusionnées pour atteindre en 2017 deux EPCI à fiscalité propre. Le Conseil Général s'est retiré du Syndicat Mixte en 2014 en raison de l'application de la loi NOTRE, et les chambres consulaires sont successivement sorties du SMVAPA entre 2014 et 2016, principalement pour des raisons financières.

De Syndicat Mixte ouvert, le SMVAPA est devenu fermé en 2017, n'étant plus composé que d'EPCI à fiscalité propre (les deux Communautés de Communes du Limouxin et des Pyrénées Audoises).

Son statut de Syndicat Mixte fermé l'invitera à se transformer au 1^{er} janvier 2018 en **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural** (PETR) en vertu de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

2 – Le Pays, un interlocuteur territorial majeur

La loi Voynet de 1999 a souhaité notamment que les **interlocuteurs privilégiés pour la mise en œuvre de politiques publiques** aussi bien au niveau national (contrats de plan Etat Région) qu'au niveau européen (LEADER par exemple), **soient des territoires plus larges** que ceux des syndicats intercommunaux, ou des intercommunalités naissantes.

Certains ont pu y voir la préfiguration des fusions d'EPCI rencontrées au milieu des années 2010.

Ainsi, **le Pays de la Haute-Vallée de l'Aude est devenu**, principalement depuis 2006, **l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour la négociation et la contractualisation** :

- ✓ De la **convention de revitalisation de la Haute-Vallée de l'Aude**, mise en place au début des années 2000 après la perte des emplois du secteur industriel traditionnel (MYRYS sur Limoux, FORMICA et HUNTSMAN sur Quillan) qui a permis de mobiliser plus de 20 millions d'€ de crédits publics de l'ensemble des partenaires.
- ✓ Du **volet territorial du Contrat de Plan Etat Région 2006-2013**, avec la mise en place de **Contrats de Pays** négociés annuellement avec l'Etat, la Région, et le Département : valorisation des projets du territoire présentés par les maîtres d'ouvrages publics, mais également privés, pour assurer la mobilisation de crédits publics : **5 à 7 millions d'€ par an sur la période 2005-2010**. *(Au début des années 2010, la notion de Pays commence à être remise en cause. Une des conséquences fut le quasi arrêt des Contrats de Pays annuels mis en place depuis 2005).*

- ✓ Du **programme LEADER** pour la 1^{ère} fois mis en œuvre à l'échelle du territoire du Pays de la Haute-Vallée de l'Aude (préalablement à l'échelle départementale) et **porté par le SMVAPA pour la période 2007-2013**, qui a permis de soutenir les projets locaux et de **mobiliser près d'1 million d'€** de crédits européens (FEADER).
- ✓ Pour la seconde fois, le territoire est retenu pour le **programme LEADER**, avec une enveloppe supérieure de crédits européens du FEADER, qui atteint **pour la période 2014-2020 1,8 millions d'€** avec une possibilité de mobiliser **plus de 0,8 million d'€ supplémentaire** selon les besoins identifiés.
- ✓ Plus récemment du **Contrat de Ruralité mis en place en 2016 par l'Etat**, qui a permis d'identifier près de **50 millions d'€ d'investissements** des collectivités du territoire **sur la période 2017-2019**, et qui a fait l'objet en 2017 d'un soutien de l'ensemble des partenaires de l'ordre de **15 millions d'€**.
- ✓ De la **préparation des contrats territoriaux initiés par la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée** qui devrait permettre de mobiliser sur la période 2018-2021 les crédits publics de l'ensemble des partenaires de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département, dans le cadre du **projet de territoire du PETR de la Vallée de l'Aude** en cours d'élaboration.

Le SMVAPA, et aujourd'hui le PETR de la Vallée de l'Aude, **est également l'interlocuteur** des pouvoirs publics par exemple pour la **préparation des schémas régionaux ou départementaux** mis en œuvre (**SRADDET Occitanie 2040**) comme pour les politiques menées par ces différents partenaires (**Bourg Centre Occitanie, ...**).

3 – Des interventions multisectorielles

Le SMVAPA est intervenu en fonctionnement en maîtrise d'ouvrage directe, ou en soutenant des opérations portées par d'autres acteurs du territoire, dans les domaines suivants :

3.1 – Habitat

Le SMVAPA a lancé en mai 2001 à l'échelle de la Haute-Vallée de l'Aude, la **1^{ère} Opération pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** au niveau de l'ensemble du territoire.

Plusieurs opérations de cet ordre se sont succédées jusqu'en 2015, sous l'appellation de **Programme d'intérêt général (PIG)**, le SMVAPA assurant **l'animation des programmes** (d'un montant annuel de 80 à 100.000 €) avec une cotisation des EPCI membres (0,76 € par habitant), et un soutien financier à hauteur de 70% de l'ANAH, de la Région et du Département.

Sur la période 2001-2015, ce sont près de **2.500 logements** qui ont été réhabilités sur la Haute-Vallée de l'Aude, et plus de **5.500 personnes** ont vu leur conditions d'habitations améliorées (près de **13% de la population**).

Le montant des travaux engagés a représenté près de **34 millions d'€**, ayant mobilisés plus de **12 millions d'€ de subventions** : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), Région, Département, SMVAPA, Caisses de retraite, ...

350 emplois du secteur du bâtiment ont ainsi pu être conforté pendant cette période.

Depuis 2015, les soutiens de l'ANAH et des différents partenaires ont pu se mettre en place au bénéfice des habitants, dans l'attente de la mise en œuvre **d'un Programme d'Intérêt Général à l'échelle cette fois du Département de l'Aude**, sous l'égide du Conseil Départemental.

3.2 – Tourisme

Communication :

Le soutien au secteur du Tourisme a principalement porté sur la communication à travers **un plan de développement touristique mis en place dès 2003**, et qui s'est finalisé en 2011.

Ce programme d'un montant de près de **230.000 €** a mobilisé les crédits de l'Etat et du Conseil Général de l'Aude à hauteur respectivement de près de 92.000 €, avec un autofinancement de près de 46.000€ des EPCI membres et du SMVAPA.

Ce programme a permis de financer, en partenariat étroit avec le Comité Départemental du Tourisme de l'Aude, (devenu Agence Départemental du Tourisme) et les EPCI et Offices du Tourisme du territoire, la mise en place d'un **Schéma Local d'Organisation Touristique** (étude-accompagnement) et des **actions de promotion** valorisant les 3 thématiques majeures du territoire Histoire et Patrimoine, Pleine Nature et Randonnée, Terroir et Viticulture :

- ✓ Documents touristiques à destination des **salons (document d'appel)** et des touristes **résidents (présentation de la Haute-Vallée de l'Aude et Guide pratique)**,
- ✓ Série de **12 posters** sur les richesses touristiques du territoire et lot de kakémonos,
- ✓ Partenariats éditoriaux **avec des magazines** comme Pyrénées Magazine, Terre Cathare, Intertrace et Aude Pays Cathare,
- ✓ Edition en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) du **topoguide Haute-Vallée de l'Aude**,
- ✓ Participations à des **salons professionnels** en France (Toulouse, Nantes, ...) et en Europe (principalement Barcelone),
- ✓ Participations à des **événements touristiques** du territoire (randonnée, pêche, marchés des producteurs, ...)
- ✓ Organisation en 2007 de la manifestation **ELDORANDO** à Quillan (en partenariat avec la Société La Balaguère installée dans les Hautes-Pyrénées), avec un cofinancement de la DATAR Pyrénées et du programme LEADER,
- ✓ Etude que le **Tourisme Vigneron et la requalification des caveaux viticoles** en 2006, en partenariat avec les Syndicats de Cru, la Chambre d'Agriculture de l'Aude et le CDT de l'Aude,
- ✓ Participation aux conférences et manifestation « **Agritourisme et Circuits Courts** » organisées en 2010 à Axat par la Chambre d'Agriculture de l'Aude,
- ✓ Participation aux **Eductours** organisés par le CDT de l'Aude,

Pôle Touristique Pyrénéen 2010-2013

La politique des Pôles Touristiques Pyrénéens a été mise en place par la DATAR Pyrénées à l'échelle du Massif **sur la période 2007-2013** pour dynamiser les territoires touristiques situés en zone de massif (*organisés autour de thématiques touristiques fortes ou de sites d'accueil (stations) mettant en exergue des activités ou des produits identitaires du territoire : les sports d'hiver, le tourisme vert, estival ou patrimonial, et le thermalisme/thermoludisme*).

Le SMVAPA a souhaité **candidater à cet appel d'offres**, en partenariat avec les EPCI concernés, et avec le soutien financier des différents partenaires (Europe, Etat, Région, Département).

« Le Pôle Touristique Pyrénéen des Pyrénées Audoises se structure alors autour des grands espaces spécifiques de pâturages et des immenses forêts de sapins du Plateau de Sault (site Natura 2000), jalonnés par les sites-clés du patrimoine cathare et par des spots majeurs de la pleine nature pyrénéenne, dont la station de Camurac constitue le point culminant de cet ensemble ».

Un **plan d'actions en 4 axes** est monté pour un montant ambitieux de près de **6,4 millions d'€** sur la période de 2009 à 2013. Au résultat, plus de **3 millions d'€** seront investis, subventionnés à hauteur de **1,8 millions d'€**.

Convention Eau Vive

Le SMVAPA s'est particulièrement investi aux côtés des **professionnels de l'eau vive** (rafting, hydro-speed, canoé-kayak,...), conscient du potentiel et du caractère de produit d'appel touristique de cette activité, en particulier sur le sud du territoire (Pyrénées Audoises).

Cela s'est traduit par une participation dans les différentes négociations autour de la **convention entre l'Etat, EDF, le SAGE, les agriculteurs** (pour l'irrigation en été), et les associations **de protection de la nature**, pour disposer d'un débit suffisant en période estivale, nécessaire à ces activités.

Il a financé en moyenne ces activités à hauteur de **3 à 4.000 € par an**.

Train Touristique

Le train touristique des Corbières et des Fenouillèdes (**TPCF**), dont la majeure partie du tracé se situe côté Pyrénées-Orientales (entre Rivesaltes et Saint-Paul-de-Fenouillet), termine cependant sa course sur Axat.

Le SMVAPA a souhaité étudier la possibilité de **poursuivre le tracé sur Quillan-Limoux** et jusqu'à Carcassonne afin de relier la Cité à la Mer Méditerranée, qui dispose d'un potentiel de clientèle touristique important.

Plusieurs études ont été menées par le SMVAPA en 2003, 2007 et 2010 afin de déterminer les conditions techniques, économiques et financières de cette opération (pour un montant total de **60.000 €**, subventionnés à **80%** par l'Europe, la Région et le Département).

La complexité technique, juridique et financière n'a pas permis pour le moment de dégager une solution viable.

L'utilisation de la voie existante à des fins touristiques entre Carcassonne-Limoux-Quillan reste cependant envisageable, mais suspendue à l'avenir de la ligne Limoux-Quillan.

Autres interventions

Le SMVAPA est également intervenu dans les domaines **du thermalisme** sur Alet-les-Bains et Rennes-les-Bains et le projet de réactivation des thermes de Ginoules à côté de Quillan, sur la **voie verte** entre Bram et Lavelanet qui touche le nord-ouest du territoire, sur le projet d'étude d'aménagement touristique des **gorges de la Pierre-Lys** entre Quillan et Axat, sur la **Route Vauban** au sud de la Haute-Vallée de l'Aude, sur le projet de la **Maison de la Forêt** sur le plateau de Sault, sur le **Sentier Cathare** (Formation ADEPFO avec une participation du SMVAPA de 1.000 €), ...

3.3 – Agriculture-Forêt-Bois

Concernant l'agriculture le SMVAPA est principalement intervenu sur **l'agrotourisme/oenotourisme**, sur **l'abattoir de Quillan**, sur la **Foire d'Espezel**, sur les **circuits courts** (marché alimentaire local de la Haute-Vallée de l'Aude), sur les **problématiques foncières liés à l'installation** des agriculteurs, sur le **projet de coopérative d'activités agricoles**, sur les **marchés de producteurs**, ...

Le SMVAPA a souhaité en 2010 mettre en œuvre une **Charte Forestière de Territoire** à l'échelle de l'ensemble de la Haute-Vallée de l'Aude, à l'image de celle mise en place sur le Chalabrais en 2006.

Les Chartes Forestières de Territoire sont des outils de développement territorial. Elles ont été créées suite à la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 dite d'orientation sur la forêt, qui accorde une part importante au développement d'une politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

L'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire se décompose en trois phases : diagnostic et identification des enjeux, stratégies forestières fixant les priorités, programme d'actions pluriannuel.

Engagée dès 2011 sous l'égide du SMVAPA, elle a permis principalement **d'identifier la ressource** en bois, et les **utilisations du bois** sur le territoire (filrière aval), et de réaliser un **inventaire** du potentiel d'utilisation du bois dans les projets publics.

La Charte Forestière de Territoire se traduit avant tout par de **l'animation** nécessaire à la rencontre des professionnels et des acteurs des filières amont et aval, mais également au financement d'études permettant d'aborder la connaissance de ces mêmes filières.

Elle a représenté annuellement un budget de **100 à 125.000 €**, subventionnée à **80 %** par les crédits de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département. Les EPCI membres du SMVAPA ont participé chaque année à hauteur de **0,50 €** par habitant.

En 2014-2015, la Charte Forestière est passée sous la maîtrise d'ouvrage de la **Communauté de Communes des Pyrénées Audoises**, avec la participation de celle du Limouxin, et se poursuit encore actuellement.

3.4 – Economie – Emploi - Formation

En terme d'économie et d'emploi, le SMVAPA est intervenu depuis le début des années 2000 aux côtés des partenaires, principalement dans le cadre de la **Convention de revitalisation** de la Haute-Vallée de l'Aude, et du **plan de développement touristique**. Il a également joué un rôle majeur pour ce qui concerne le maintien et le développement de l'abattoir de Quillan.

Au niveau de l'emploi, il a initié en 2009 des réflexions dans le domaine des **groupements d'employeurs** (formation ADEPFO avec une participation du SMVAPA de 1.000 €), et dans l'expérimentation en 2011-2012 d'un dispositif innovant des **Gestion Territoriale prévisionnelle des Emplois et Compétences** (GTEC) dans la Haute-Vallée de l'Aude (coût de 24.000 € avec une subvention de 84% de l'Etat – DIRECCTE et du Département).

Il a également soutenu à raison de **1.000 à 2.000 € le Forum de la Création d'activités et de l'emploi en milieu rural** (plus communément appelé Forum Emploi) dès sa création en 2009 sur le plateau de Sault, et qui a été renouvelé quasiment chaque année sur les territoires des EPCI membres du SMVAPA. *Cette opération a pour but de faciliter la mise en relation des demandeurs d'emploi et des acteurs économiques créant de l'activité, en contribuant au développement rural, tout en favorisant l'insertion professionnelle.*

En partenariat étroit avec l'Association Pépinière d'Entreprises de Limoux Haute-Vallée, le SMVAPA a réalisé des **documents de présentation socio-économique** du territoire, et principalement l'évolution de la population de 1881 à 2010, l'état de la présence des établissements en Haute Vallée de l'Aude en 2010, l'évolution du nombre d'employeurs et de salariés privés de 1993 à 2010, l'analyse fonctionnelle des emplois de 1982 à 2010, ...

Il a également participé aux réflexions menées par la Région sur la **pluriactivité des entreprises en milieu rural** en 2007, sur la situation de l'Association d'insertion « **Le Parchemin** » en 2009 (pour un coût de **15.000 €** subventionné à **67%** par l'Etat et le Département), et participer au dispositif DLA, ...

En ce qui concerne l'**Economie Sociale et Solidaire (ESS)**, le SMVAPA s'est impliqué dès 2017 dans la mise en œuvre et l'accompagnement et le suivi du **Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE)** de la Haute-Vallée de l'Aude, puis en 2017 sur l'**Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) relatif au Territoire d'Innovation de Grande Ambition (TIGA)**.

Le **PTCE** a été initié par les services de l'Etat (Sous-Préfète de Limoux) dès l'automne 2014 dans le cadre du second appel à projet national d'émergence des PTCE.

L'objectif est de corriger les inégalités par des mesures d'équité territoriale et d'impulser une dynamique de revitalisation économique portée par les acteurs du territoire. Il s'agissait donc de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet qui réponde concrètement aux besoins des entreprises et des populations et qui soit porteur d'une ambition collective : revitaliser en imaginant collectivement des solutions durables et responsables.

L'**association 3.EVA** porte la candidature du PTCE de la Haute-Vallée de l'Aude qui sera retenue au niveau national en 2015 parmi les 14 lauréats en France sur 125 projets déposés. **434.000 €** de subventions seront accordés sur la période 2016-2018, dont 390.000 € de l'Etat, 20.000 € du Département de l'Aude, et 24.000 € à parité entre les deux EPCI du Limouxin et des Pyrénées Audoises.

La **candidature de l'AMI TIGA** a été portée par le SMVAPA, à l'initiative de l'Association 3.EVA avec pour ambition pour le Pays de la Haute-Vallée de l'Aude de mettre en œuvre concrètement la **transition écologique, énergétique et sociale** sur son territoire. Déposée à la fin du mois de septembre 2017, il ne sera pas retenu au niveau national. Cependant les actions identifiées pourront éventuellement être mises en place via d'autres moyens.

3.5 – Environnement

Dans le cadre de la **sensibilisation des populations et des acteurs** du territoire, le SMVAPA a édité en 2010-2011, en partenariat avec la Fédération Aude Claire, des **livrets de présentation des milieux naturels par territoire** (9 livrets au total + 1 relatif à la présence d'orchidées sur le la Haute-Vallée de l'Aude), financés dans le cadre du plan de développement touristique.

Dans le cadre de la **sensibilisation à l'environnement des scolaires** du territoire de la Haute-Vallée de l'Aude, le SMVAPA a soutenu à partir du milieu des années 2000 les actions du **Groupe d'Education à l'Environnement de l'Aude** (Gée Aude).

Il s'est également impliqué en 2008-2010 dans l'élaboration des **documents d'objectifs des sites Natura 2000** présents sur le territoire.

Il a également participé dès le début des années 2000 aux différents travaux dans le cadre du **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** de la Haute-Vallée de l'Aude.

Plus récemment, il a participé aux travaux relatifs au projet de **Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes**.

3.6 - Transports

Le SMVAPA s'est régulièrement impliqué dans les politiques de transport mises en œuvre sur le territoire, au niveau des **routes** (avec le Département de l'Aude qui exerce en grande partie cette compétence), comme au niveau du **transport ferroviaire** de voyageurs, mais également du **fret ferroviaire** (avec les services de l'Etat, de la SNCF, et de la Région).

Sur les routes, le SMVAPA a été notamment à l'origine de **l'interdiction de circulation des poids lourds** sur l'axe Limoux-Axat (sauf desserte locale) trop souvent emprunté pour rejoindre l'Espagne, jugé incompatible avec le caractère touristique de la Haute-Vallée de l'Aude.

Il est également intervenu pour assurer une meilleure **gestion des travaux routiers**, principalement lors de la saison estivale sur le trajet Quillan-Axat.

En ce qui concerne le **transport ferroviaire**, il a veillé en partenariat avec l'ALF, au maintien de la ligne Carcassonne-Limoux-Quillan, toujours menacée aujourd'hui sur le tronçon Limoux-Quillan. A ce titre, le PETR Vallée de l'Aude est chargé en 2018 de **l'animation et de l'organisation de la Commission territoriale** dans le cadre du comité de pilotage de la ligne prioritaire Carcassonne-Limoux-Quillan identifiée dans les Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité (EGRIM) pilotés par la Région.

Pour le **fret ferroviaire**, devant la demande d'entreprises locales (principalement Granulats Domitia) en 2014-2015 pour **réactiver le fret ferroviaire**, le SMVAPA a saisi en 2015 les différents partenaires, et en particulier la Région, afin d'étudier les conditions technique, économique et financière de cette réactivation, qui devraient à priori être traitées dans le cadre des EGRIM.

3.7 – Culture

Le SMVAPA s'est impliqué dans le **recensement des manifestations culturelles** du territoire, en partenariat avec les EPCI, principalement pour **mobiliser des soutiens financiers** dans le cadre des contrats de Pays mis en place dès le milieu des années 2000.

Il a également accompagné les réflexions des différents **espaces muséographiques** du territoire, principalement sur Espéras (Chapellerie, Dinosaures), Puivert (Quercorb) et Chalabre (projet d'espace minéralogique).

3.8 – Santé

Sur le thème de l'accès à la santé, le SMVAPA est intervenu à partir de 2008, notamment aux côtés de l'Association Vigilance Santé, sur la présence sur le territoire **d'une médecine de proximité**.

Il s'est engagé auprès de l'ensemble des élus des territoires concernés sur le **maintien des soins médicaux**, principalement sur le sud de la Haute-Vallée de l'Aude.

3.9 – Intercommunalité

La loi du 16 décembre 2010 portant **réforme des collectivités territoriales** impose alors aux EPCI de reconsidérer les bases mêmes de l'intercommunalité existante, en élargissant périmètre et population selon des seuils définis.

Dans ce cadre, l'ensemble des EPCI membres du SMVAPA a souhaité mené dès la fin de l'année 2010 à l'échelle de l'ensemble du territoire **une réflexion sur l'intercommunalité**.

Le SMVAPA a confié, après appel d'offres, **une mission** à un cabinet d'études (BST Consultant) pour un montant de près de **35.000 €** (autofinancé par le SMVAPA), avec pour objectif de mettre en évidence **l'état actuel de l'intercommunalité** sur le territoire du SMVAPA, afin de faire des **propositions d'évolution** et des propositions sur les modalités de mise en place.

Le SMVAPA a également réalisé des **documents** relatifs aux structures intercommunales en 2010, aux données administratives, financières et fiscales des communautés de communes en 2009-2010, et aux comptes des communes en 2008.